



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ
COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

16 avril 2008

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une durée de 5 ans par arrêté du 5 août 2003 (JO du 2 septembre 2003)

CHLORURE DE SODIUM A 0,9 POUR CENT B. BRAUN, solution pour perfusion en poche 1 poche ECOFLAC de 100 ml (CIP : 360 488-5)

CHLORURE DE SODIUM A 0,9 POUR CENT B. BRAUN, solution pour perfusion en poche 1 poche ECOFLAC de 250 ml (CIP : 360 489-1)

CHLORURE DE SODIUM A 0,9 POUR CENT B. BRAUN, solution pour perfusion en poche 1 poche ECOFLAC de 500 ml (CIP : 360 491-6)

CHLORURE DE SODIUM A 0,9 POUR CENT B. BRAUN, solution pour perfusion en poche 1 poche ECOFLAC de 1000 ml (CIP : 360 492-2)

Laboratoire B BRAUN MEDICAL SAS

Chlorure de sodium
Code ATC : B05XA03

Date de l'AMM : 16 août 1998

Motif de la demande : renouvellement d'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux.

Indications thérapeutiques

Réanimation hydroélectrolytique : apport chloruré sodique.

Posologie : cf. R.C.P.

Données d'utilisation

Ces spécialités ne sont pas suffisamment prescrites en ville pour disposer d'informations pertinentes sur les modalités d'utilisation.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par ces spécialités reste important dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

Conditionnements : ils sont adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65%